



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce intracommunautaire

Question écrite n° 46882

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de la meunerie française, durement touchée par la hausse du prix du blé en 2003. Les résultats nets dégagés par ces entreprises ne sont que de 2 à 3 %. Il apparaît important de soutenir cette profession en procédant à une baisse des charges, qui pourrait se traduire par un allègement de la taxe BAPSA sur les farines. Il lui demande sa position sur le sujet.

Texte de la réponse

La revalorisation de 4,95 % consécutive à la conversion en euros du taux de la taxe BAPSA sur les farines à compter du 1er janvier 2002, fixée à 16 euros par tonne, a été la seule à intervenir depuis sa fixation lors de la campagne de 1993. Rapportée sur les dix dernières années, cette hausse de la taxe constitue une revalorisation de 0,5 % par an en moyenne, alors qu'une prise en compte de l'érosion monétaire, principe antérieurement applicable, aurait conduit à une augmentation de plus de 1,5 % par an en moyenne. La taxe sur les farines contribue au financement de la protection sociale agricole ; elle génère une ressource de près de 40 millions d'euros versée au budget annexe des prestations sociales agricoles, qui s'avère particulièrement nécessaire dans le contexte financier actuel du BAPSA. Dans ces conditions, il n'est pas envisagé de modifier, ni a fortiori de supprimer cette taxe. Les entreprises de meunerie bénéficieront des mesures d'allègement de la fiscalité des sociétés prévues dans le projet de loi de finances pour 2005.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46882

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7227

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8644